

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord
1003 Tunis - Tunisie
Tél : 70 749 111 Fax : 70 749 045



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord – 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

Amen Bank (AB)

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
31.12.2012**

MAI 2013

SOMMAIRE

	Page
I- RAPPORT GENERAL	3
II- RAPPORT SPECIAL	6
III- ETATS FINANCIERS	11

I- RAPPORT GENERAL

AMEN BANK

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **486 779 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **58 491 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers, les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des suspens des comptes en devises objet de la note explicative 1.7 ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure si ces suspens présentent un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 7.3 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu des notifications de redressement au titre des exercices 2009 et 2010. Elle a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté. Sur la base des informations disponibles à la date du présent rapport, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception de celle mentionnée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Mai 2013

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

II- RAPPORT SPECIAL

AMEN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

1 Deux nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **50 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 1^{er} novembre 2012.

2 Une convention de gestion de fonds a été conclue en 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **7,185 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés. Le montant des commissions supportées par la banque au titre de l'exercice 2012, s'élève à 36 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 29 avril 2013.

3 Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2012, s'élève à 12 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 29 avril 2013.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank a réalisé avec la société PGI Holding qui détient **22,24%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 PGI Holding fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2012, s'élève à 150 KDT (HT).
- 2 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2012 s'élève à 106 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **30,18%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux, propriétés d'Amen Bank. Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de 2012 s'élèvent à **18 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2012 s'élève à **503 KDT**;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2012, s'élève à **1 769 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Dix (10) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **86 228 KDT**. La commission de gestion au titre de 2012, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **925 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2012, s'élève à **115 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2012 s'élève à **1 605 KDT** en TTC. En outre, cette société a engagé en 2012 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **880 KDT** en TTC.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2012 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2012 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 439 KDT
SICAV Amen	0,07%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	486 KDT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2012	Passif au 31/12/2012	Charge 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	480 000
	Président du Directoire		Membres du Directoire	

	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 Mai 2013

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

Bilan
Arrêté au 31.12.2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2012	2011
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	349 684	150 593
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	267 217	263 939
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	4 959 713	4 285 124
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	290 711	210 047
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	499 026	443 839
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	107 914	107 968
AC7 Autres actifs	(1-7)	92 769	54 679
TOTAL ACTIFS		6 567 034	5 516 189
PA1 Banque Centrale	(2-1)	552 593	576 461
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	214 871	151 009
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 395 112	3 712 487
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	730 513	581 642
PA5 Autres passifs	(2-5)	187 166	52 330
TOTAL PASSIFS		6 080 255	5 073 929
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		327 864	277 326
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		58 491	64 510
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	486 779	442 260
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 567 034	5 516 189

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		
		2012	2011	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	864 480	875 341
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	239 583	197 802
HB 03-	Actifs donnés en garantie	(4-3)	542 000	567 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 646 063	1 640 143
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		(4-4)		
HB 04-	Engagements de financement donnés		162 891	228 061 (*)
HB 05-	Engagements sur titres		18 223	1 049
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			181 114	229 110
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB 06-	Engagements de financement reçus	(4-5)	2 057	31 117
HB 07-	Garanties reçues	(4-6)	1 027 660	776 256

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
			2012	2011
	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		401 840	347 678
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	302 703	259 330
PR2	Commissions en produits	(5-2)	51 469	43 778
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	26 654	19 290
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	21 014	25 280
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		(200 347)	(176 662)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(195 059)	(172 092)
CH2	Commissions encourues		(5 288)	(4 570)
	PRODUIT NET BANCAIRE		201 493	171 016
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6)	(59 821)	(28 544)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7)	(131)	238
PR7	Autres produits d'exploitation		2 141	1 793
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(55 627)	(52 631)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(14 602)	(12 910)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(5 086)	(5 473)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		68 367	73 489
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(807)	256
CH11	Impôt sur les bénéfices		(9 069)	(9 235)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		58 491	64 510
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		58 491	64 510
	Effet des modifications comptables		-	-
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		58 491	64 510
	RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(5-10)	2,925	3,226 (*)

(*)Le résultat de base par action en 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		357 437	308 587
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(199 141)	(158 544)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 663	(8 157)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(737 773)	(591 391)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		681 418	197 135
Titres de placements		(53 786)	(56 136)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(51 618)	(56 874)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		78 615	(76 296)
Impôt sur le bénéfice		(8 214)	(5 728)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		70 601	(447 404)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 465	27 872
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(53 959)	(13 386)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 032)	(12 059)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(39 526)	2 427
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'emprunts		50 000	50 000
Remboursement d'emprunts		(23 269)	(19 253)
Augmentation / diminution ressources spéciales		122 141	61 202
Dividendes versés et mouvement sur fonds social et de retraite		(13 972)	(14 050)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		134 900	77 899
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		165 975	(367 078)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(436 607)	(69 529)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE		(270 632)	(436 607)

Notes aux états financiers 31 décembre 2012

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 100.000.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 20.000.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, réparties comme suit:

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	97 587	98%
Actionnaires Étrangers	2 413	2%
Total	100 000	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III.METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2012 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2012. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 28 288 KDT. Ainsi et compte tenue de la provision collective de 21 066 KDT constituée en 2011, une provision complémentaire de 7 222 KDT a été dotée au titre de l'année 2012.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2012 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

- les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2012, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

- Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de 9 483 KDT.

En 2012 et compte tenu de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés, une reprise de 2 152 KDT a été prise en compte dans le résultat de 2012. Par ailleurs, et suite à l'application des règles de la classification, le stock de 2 853 KDT est transféré vers les agios affectés aux créances classées. Ainsi, le reliquat des agios affectés aux engagements courants (circulaire 2011-04) est établi à 4 477 KDT à fin 2012.

2- Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale

d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2012. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2012.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2012 un montant de 349 684 KDT contre 150 593 KDT au 31.12.2011 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	66 344	29 338	37 006	126%
BCT, CCP et TGT	283 340	121 255	162 085	134%
Total	349 684	150 593	199 091	132%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	66 344	29 338	37 006	126% (*)
Sous total 1	66 344	29 338	37 006	126%
BCT	283 549	120 968	162 581	134%
Provisions BCT	(568)	(569)	1	
Sous total 2	282 981	120 399	162 582	135%
CCP	617	1 063	(446)	-42%
Provisions CCP	(258)	(207)	(51)	25%
Sous total 3	359	856	(497)	-58%
Total	349 684	150 593	199 091	132%

(*) Les comptes déficit de caisse totalement provisionnés ainsi que la provision y afférente pour 300 KDT ont été transférés de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

Les comptes BCT comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2012 un montant de 267 217 KDT contre 263 939 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	65 049	59 900	5 149	9%
Prêts aux établissements bancaires	36 093	39 330	(3 237)	-8%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	12	-	
Provisions sur les correspondants	(115)	(225)	110	
Total créances sur les établissements bancaires	101 040	99 017	2 023	2%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 490	16 641	(4 151)	-25%
Prêts aux établissements financiers	153 581	147 253	6 328	4%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	107	1 028	(921)	-90%
Total créances sur les établissements financiers	166 178	164 922	1 256	1%
Total	267 217	263 939	3 278	1%

Les comptes des correspondants comportent des suspens débiteurs et créditeurs relatifs à 2012 qui ont été apurés au début de l'exercice 2013. Les suspens débiteurs relatifs à l'exercice 2011 et antérieurs ont été provisionnés

(1) La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	101 142	-	-	-	101 039
Avoirs en comptes	65 049	-	-	-	65 049
Prêts	36 093	-	-	-	36 093
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	-	-	12
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	(115)
Etablissements financiers	23 465	59 776	75 386	7 444,00	166 178
Avoirs en comptes	12 490	-	-	-	12 490
Prêts	10 975	59 776	75 386	7 444	153 581
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	-	-	-	-	107
Total	124 607	59 776	75 386	7 444,00	267 217

(2) La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	TOTAL
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	64 934	64 934
Prêts aux établissements bancaires	-	-	36 105	36 105
Total créances sur les établissements bancaires	-	-	101 039	101 039
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	6 424	6 066	12 490
Prêts aux établissements financiers	-	28 268	125 313	153 581
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	-	-	-	107
Total créances sur les établissements financiers	-	34 692	131 379	166 178
Total	-	34 692	232 418	267 217

(3) Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

(4) Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2012 et 2011 se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	671 066	649 930	21 136	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 928 430	3 337 329	591 101	18%
Crédits sur ressources spéciales (3)	360 217	297 865	62 352	21%
Total (*)	4 959 713	4 285 124	674 589	16%

Il est à noter qu'une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Au 31/12/2012, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 340 millions de dinars.

Le stock de provision autre que celle affectée aux Engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provision sur créances (AC 03)	320 846	267 579	53 267	20%
Provision sur créances classées	292 558	246 513	46 045	19%
Provisions collectives	28 288	21 066	7 222	34%
Provision sur créances (PA 05)	5 945	-	5 945	
Provision sur Engagement par signature	5 945	-	5 945	(*)
Total provision sur créances	326 791	267 579	59 212	22%
Agios réservés affectés aux engagements classés	144 588	121 557	23 031	19%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	4 477	9 483	- 5 006	-53% (**)
Total agios réservés	149 065	131 040	18 025	14%

(*) En 2012, la provision sur Engagements par signature est présentée au niveau de la rubrique PA05.

(**) Compte tenu du transfert de 2 853 KDT au stock affecté aux créances classées et à la reprise de 2 152 KDT.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	660 048	637 272	22 776	4%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	11 018	12 658	(1 640)	-13%
Total	671 066	649 930	21 136	3%

La ventilation des comptes débiteurs de la clientèle hors créances rattachées selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	12	346	659 690	660 048
Créances rattachées	-	-	-	11 018
Total	12	346	659 690	671 066

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 568 639	3 067 727	500 912	16%
Autres concours à la clientèle en devises	359 791	269 602	90 189	33%
Total	3 928 430	3 337 329	591 101	18%

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires selon la maturité restante se présente comme suit :

Description	Plus de 3 mois et moins d'un an				Total
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Autres concours à la clientèle	1 291 509	758 293	1 711 362	637 909	4 399 073
Créances rattachées	-	-	-	-	(731)
Provisions	-	-	-	-	(320 846)
Agios réservés	-	-	-	-	(149 066)
Total	1 291 509	758 293	1 711 362	637 909	3 928 430

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Autres concours à la clientèle	78 266	97 849	3 752 315	3 928 430
Total	78 266	97 849	3 752 315	3 928 430

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	7 470	6 402	1 068	17%
Créances sur ressources extérieures	352 747	291 463	61 284	21%
Total	360 217	297 865	62 352	21%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Par ailleurs, la ventilation des crédits sur ressources spéciales selon la maturité se présente comme suit :

Description	Plus de 3 mois et moins d'un an				Total
	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Crédits sur ressources spéciales	14 278	28 350	160 261	154 171	357 060
Créances rattachées	-	-	-	-	3 157
Total	14 278	28 350	160 261	154 171	360 217

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Montant brut de la créance	913 394	502 343	411 051	82%
Provisions au 31/12/N-1	246 513	245 703	810	0%
Dotation de l'exercice	65 688	23 609	42 079	178%
Reprise de l'exercice	(13 698)	(22 799)	9 101	-40%
Provision au 31/12/N	298 503	246 513	51 990	21%
Total net de la créance	614 891	255 830	359 061	140%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Montant brut de la créance classée	913 394	502 343	411 051	82%
Agios réservés au 31/12/N-1	131 040	108 620	22 420	21%
Dotation aux agios réservés	28 673	28 303	370	1%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(10 543)	(5 760)	(4 783)	83%
Autres reprises	(105)	(123)	18	-15%
Total des agios réservés au 31/12/N	149 065	131 040	18 025	14%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	5 475 096	5 100 443	374 653	7%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	913 394	502 343	411 051	82%
Total des engagements (b)	6 388 490	5 602 786	785 704	14%
Agios réservés affectés aux engagements classés	144 588	121 557	23 031	19%
Provisions affectées aux engagements classés	298 503	246 513	51 990	21%
Total des provisions et agios réservés (c)	443 091	368 070	75 021	20%
<i>Taux de couvertures des engagements classés (c/a)</i>	<i>48,51%</i>	<i>73,27%</i>	<i>-24,76%</i>	<i>-34%</i>
<i>Taux des engagements classés (a/b)</i>	<i>14,30%</i>	<i>8,97%</i>	<i>5,33%</i>	<i>59%</i>
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	4 477	9 483	(5 006)	-53%
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	28 288	21 066	7 222	34%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	32 765	30 549	2 216	7%
Total général des provisions et agios réservés (d)	475 856	398 619	77 237	19%
<i>Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)</i>	<i>7,45%</i>	<i>7,11%</i>	<i>0,34%</i>	<i>5%</i>

(7) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

Secteur d'activité	2012	%	2011	%
I-AGRICULTURE	146 191	2,29%	136 590	2,45%
II- INDUSTRIE	1 656 259	25,93%	1 532 835	27,47%
Mine	9 376	0,15%	25 514	0,46%
Energie	50 699	0,79%	45 045	0,81%
Industrie agroalimentaire	307 804	4,82%	278 424	4,99%
Matériaux de construction	302 290	4,73%	262 670	4,70%
Industrie mécanique et électrique	317 703	4,97%	293 090	5,22%
Chimie et caoutchouc	222 904	3,49%	207 225	3,70%
Textile	25 908	0,41%	22 265	0,40%
Habillement et cuir	74 431	1,17%	80 089	1,48%
Bois, liège et ameublement	39 599	0,62%	34 755	0,62%
Papier, imprimerie et industries diverses	148 094	2,32%	130 061	2,34%
Bâtiment et travaux publics	157 450	2,46%	153 698	2,75%
III- SERVICES	4 586 040	71,79%	3 933 361	70,08%
Tourisme	443 515	6,94%	369 384	6,27%
Transport et télécommunication	555 758	8,70%	514 236	9,21%
Commerce agroalimentaire	95 224	1,49%	68 229	1,22%
Commerce matériaux de construction	115 384	1,81%	144 390	2,60%
Commerce quincaillerie et assimilés	201 017	3,15%	128 251	2,29%
Commerce textile et cuir	69 260	1,08%	58 775	1,05%
Commerces divers	502 228	7,86%	492 808	8,83%
Santé	106 309	1,66%	79 757	1,43%
Finance	332 813	5,21%	280 531	5,02%
Loisirs et Cultures	37 496	0,59%	30 632	0,55%
Particuliers	1 107 880	17,34%	905 453	16,21%
Divers	151 546	2,37%	144 283	2,58%
Promotion immobilière	867 609	13,58%	716 634	12,83%
Total	6 388 490	100,00%	5 602 786	100,00%

(8) Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **15%** du total des engagements de la banque au 31.12.2012.

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2012 un solde de 290 711 KDT contre un solde de 210 047 KDT au 31.12.2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres de transaction	4 009	3 975	34	1%
Bons de Trésor	4 009	3 975	34	1%
Titres de placement	286 702	206 072	80 630	39%
Titres à revenu fixe	284 544	204 007	80 537	39%
Bons de Trésor	210 924	163 092	47 832	29%
Créances rattachées	6 647	6 086	561	9%
Emprunts obligataires	65 475	33 730	31 745	94%
Créances rattachées	1 498	1 099	399	36%
Titres à revenu variable	2 158	2 065	93	5%
Actions	2 522	2 239	283	13%
Provisions pour moins value latente des actions	(364)	(174)	- 190	109%
Total	290 711	210 047	80 664	38%

Il est à préciser qu'un portefeuille d'actions Poulina Group Holding comptabilisé pour 93 KDT a été transféré du portefeuille titres de placements à portefeuille titres d'investissements en 2012.

Au 31.12.2012 la plus value latente sur les actions cotées et les titres de placements s'établie à 111 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Actions cotées	2 313	2 030	283	14%
Actions non cotées	209	209	-	
Total	2 522	2 239	283	13%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	4 009	-	-	-	4 009
Bons de Trésor	4 009	-	-	-	4 009
Titres de placement	229 960	-	19 341	30 755	286 702
Titres à revenu fixe	229 960	-	19 341	28 597	284 544
Bons de Trésor	210 924	-	-	-	217 571
Emprunts obligataires	19 036	-	19 341	28 597	66 973
Titres à revenu variable	-	-	-	2 158	2 158
Actions				2 158	2 158
Total	233 968	-	19 341	30 755	290 711

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2012 et comparativement à 2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Montant brut des titres de placement	2 522	2 239	283	13%
Provision au 31/12/N-1	174	149	25	17%
Dotations de l'exercice	190	38	152	400%
Reprise de provisions	-	(13)	13	-100%
Provision au 31/12/N	364	174	190	109%
Total net des titres de placement	2 158	2 065	93	5%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2012 un solde de 499 027 KDT contre 443 839 KDT au 31.12.2011. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres d'investissement (1)	292 735	288 482	4 253	1%
Titres de participation (2)	29 974	19 684	10 290	52% (*)
Parts dans les entreprises associées (3)	103 796	75 771	28 025	37% (*)
Parts dans les entreprises liées (4)	23 135	8 078	15 057	186%
Participation avec convention en rétrocession (5)	49 387	51 824	(2 437)	-5%
Total	499 027	443 839	55 188	12%

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Les titres ENNAKL comptabilisés au 31/12/2011 pour 1 692 KDT et comportant une provision de 384 KDT ont été transférés de la rubrique titres de participations à la rubrique parts dans les entreprises associées.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeur brutes au 31.12.2011	Créances rattachées	Provision	Total net au 31.12.2011	Acquisition/autres entrées 2012	Cession/autres sorties 2012	Valeur brutes au 31.12.2012	Créances rattachées	Dotations 2012	Reprises 2012	Provision	Total au 31.12.2012
Titres d'investissement hors Fonds gérés	144 318	6 265	270	150 313	-	33 396	110 922	5 403	-	-	270	116 055
Titres d'investissements -Fonds gérés	137 982	1 750	1 563	138 169	71 950 (*)	31 599	178 333	-	246	156	1 653	176 680
Titres de participation	26 176	-	6 492	19 684	10 597	-	36 773	-	434	127	6 799	29 974
Parts dans les entreprises associées	74 780	2 682	1 692	75 770	27 924	332	102 372	2 681	-	435	1 257	103 796
Parts dans les entreprises liées	9 986	-	1 907	8 079	14 999	-	24 985	-	-	56	1 851	23 135
Participation avec convention en rétrocession	47 917	4 507	600	51 824	1 000	4 500	44 417	5 570	-	-	600	49 387
Total	441 159	15 204	12 524	443 839	126 470	69 827	497 802	13 654	680	774	12 430	499 027

(*) Inclut les créances rattachées

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Bons de Trésor	104 846	134 857	(30 011)	-22%
Bons de Trésor	99 869	129 058	(29 189)	-23%
créances rattachés	4 977	5 799	(822)	-14%
Obligations	11 210	15 456	(4 246)	-27%
Obligations brutes	11 053	15 260	(4 207)	-28%
Provisions sur obligations	(270)	(270)	-	
créances rattachés	427	466	(39)	-8%
Fonds gérés	176 680	138 169	38 511	28%
Encours brut des fonds gérés	178 333	137 982	40 351	29%
Provisions sur fonds gérés	(1 653)	(1 563)	(90)	-
créances rattachés	-	1 750	(1 750)	-
Total	292 735	288 482	4 253	1%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres de participation	36 773	26 176	10 597	40%
Provisions sur titres de participation	(6 799)	(6 492)	-307	5%
Total	29 974	19 684	10 290	52%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres cotés	5 093	5 000	93	2%
Titres non cotés	31 680	21 176	10 504	50%
Titres de participation	36 773	26 176	10 597	40%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
PGH	0,42%	5 093	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	-	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,24%	3 200	-	200	-
UNION DE FACTORING	13,87%	1 387	-	1 387	-
ALTERMED A PEF	3,33%	1 119	(291)	883	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	0,59%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	9,95%	1 000	(83)	750	(83)
FCP SICAV MAC EPARGNANT	15,06%	1 000	(18)	-	-
LA MAISON DES BANQUES	6,89%	1 000	-	-	-
FINACORP OBLIGATION SICAV	9,38%	937	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(422)	700	(516)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(257)	588	(287)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,95%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	-	500	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	10,00%	400	-	400	-
STEG ENERGIES RENOUV LABLES	8,00%	400	(49)	400	-
CLINIQUE LA MARSA	10,35%	380	-	380	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	(3)
FCP SMART EQUITY	4,72%	299	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	8,00%	236	-	236	-
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR	1,50%	200	-	200	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	2,59%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST	0,42%	100	(26)	100	(26)
AUTRES		311	(163)	292	(87)
		36 773	(6 799)	26 177	(6 492)

(*) Il est à préciser que le portefeuille des titres ENNAKL comptabilisés au 31/12/2011 pour 1 692 KDT et comportant une provision de 384 KDT en 2012 a été transféré à la rubrique parts dans les entreprises associées.

(3)Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	104 547	74 780	29 767	40%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(2 175)	-	(2 175)	
Créances rattachées	2 682	2 682	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 258)	(1 692)	434	-26%
Total	103 796	75 770	28 026	37%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Titres cotés	51 542	25 793	25 749	100%
Titres non cotés	53 005	48 987	4 018	8%
Parts dans les entreprises associées	104 547	74 780	29 767	40%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	43,39%	28 212	-	28 212	-
ENNAKL	7,09%	27 264	-	1 692	(*)
TUNISIE LEASING	32,36%	24 278	-	24 101	(384)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	30,00%	7 200	-	7 200	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	30,00%	2 400	-	-	-
AMEN SANTE	14,08%	2 200	-	2 200	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	30,00%	1 950	-	-	-
AMEN BEJA	30,00%	1 800	-	1 800	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 163)	1 560	(1 208)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	1 200	-	1 500	-
AMEN GAFSA	24,00%	1 090	-	1 122	-
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 012	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150	-
SICAV AMEN	0,05%	146	(95)	146	(100)
AUTRES		74	-	74	-
		104 547	(1 258)	74 780	(1 692)

(*) Le portefeuille ENNAKL de 27 264 KDT comporte d'une part la nouvelle acquisition pour 25 572 KDT et d'autre le transfert du portefeuille détenus avant 2012 et initialement présentés dans les titres de participation.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	10 177	30 000	295%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(191)	(15 000)	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 851)	(1 907)	56	-3%
Total	23 135	8 079	15 056	186%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	39,63%	2 616	1 851	2 616	1 907
AMEN CAPITAL	60,00%	75	-	75	-
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	15 000	-	-	-
		24 986	1 851	9 986	1 907

(5) Titres en rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	44 416	47 917	(3 501)	-7%
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	(4 405)	(2 416)	(1 989)	82% (*)
Créances rattachées	5 570	4 507	1 063	24%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(600)	(600)	-	-
Total	49 386	51 824	(2 438)	-5%

(*) les participations avec convention en rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie Leasing (TLG) pour un montant souscrit de 8 455 KDT. Les avances sur règlement portage MLA/TLG à fin 2012 correspondent au remboursement des échéances de 2010,2011 et 2012 un total de 3 624 KDT et à l'avance de 781 KDT provenant des dividendes encaissés.

(6) Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2012	Résultat net 2012
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	5 064	1 031
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	616	201
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	10 486	859
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	63,86%	1 946	152
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	305	131
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	50 067	67

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2012 un solde de 107 914 KDT contre un solde de 107 969 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 526	1 083	443	41%
Immobilisations incorporelles	6 236	5 349	887	17%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4 526)	(4 082)	(444)	11%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	98 113	103 304	(5 191)	-5%
Immobilisations corporelles	150 589	151 322	(733)	0%
Amortissement des immobilisations corporelles	(52 476)	(48 018)	(4 458)	9%
Immobilisations encours	8 275	3 582	4 693	131%
Immobilisations encours	8 275	4 452	3 823	86%
Provision sur immobilisations encours	-	(870)	870	-100%
Total	107 914	107 969	(55)	0%

(1) Aucune garantie ou sûreté n'est consenties à des tiers sur les immobilisations de la banque.

(2) Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2012 un montant de **18 258 KDT**.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Amen Bank- Etats financiers au 31.12.2012

Rubriques	31/12/2011	Acquisition	Cession/s ortie	Valeur Brut au 31/12/2012	DOT 2012	Amort cum.31/12/11	amort immob sorties	Amort cum 31/12/2012	Valeur Nette au 31/12/2012
1) Immobilisations incorporelles	5 165	887	-	6 052	443	4 082	-	4 525	1 527
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	4 200	887	-	5 087	379	3 640	-	4 019	1 068
Droit au bail	965	-	-	965	64	442	-	506	459
2) Immobilisations corporelles	151 321	6 942	7 675	150 588	4 644	48 018	-	52 476	98 112
Immobilisations d'exploitation	72 356	1 801	-	74 157	1 853	19 856	-	21 709	52 448
* Terrains d'exploitation	3 689	-	-	3 689	-	-	-	-	3 689
* Bâtiments	52 001	1 389	-	53 390	1 053	7 989	-	9 042	44 348
* Aménagements de bâtiments	16 666	412	-	17 078	800	11 867	-	12 667	4 411
Immobilisations hors exploitation	42 842	3 575	6 985	39 432	318	2 911	10	3 219	36 213
* Terrains hors exploitation	737	-	-	737	-	-	-	-	737
* Bâtiments	42 105	3 575	6 985	38 695	318	2 911	10	3 219	35 476
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel de bureau	5 541	359	15	5 885	428	3 246	18	3 656	2 229
Matériels de transport	2 630	73	174	2 529	452	1 799	159	2 092	437
Matériels informatique	16 796	99	452	16 443	923	13 097	-	14 020	2 423
Machines DAB	5 515	165	-	5 680	326	3 315	-	3 641	2 039
Coffres forts	2 077	207	35	2 249	168	936	-	1 104	1 145
Autres Immobilisations	3 564	663	14	4 213	176	2 859	-	3 035	1 178
3/Immobilisation en cours	3 582	5 706	1 013	8 275	-	-	-	-	8 275
Immobilisations en cours corp.	3 416	3 773	1 883	5 306	-	-	-	-	5 306
immobilisations en cours incorp.	1 036	1 933	-	2 969	-	-	-	-	2 969
prov pour dep immob inc en cours	870	-	870 (*)	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	160 068	13 535	8 688	164 915	5 087	52 100	187	57 001	107 914

(*) Il s'agit d'une reprise sur provision pour 870 KDT.

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2012 un montant de 92 769 KDT contre un montant de 54 679 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	43 224	12 288	30 936	252%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>42 980</i>	<i>12 296</i>	<i>30 684</i>	<i>250%</i>
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	30 397	13 240	17 157	130% (*)
Comptes d'attente de la compensation	14 386	1 121	13 265	1183%
Autres comptes d'attente	(1 803)	(2 065)	262	-13%
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>244</i>	<i>(8)</i>	<i>252</i>	<i>-3150%</i>
Autres	49 545	42 391	7 154	17%
Stock de matière, fourniture et timbres	643	938	(295)	-31%
Etat, impôts et taxes	2 240	1 569	671	43%
Allocations familiales	201	282	(81)	-29%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	0%
Opérations avec le personnel	40 514	34 635	5 879	17%
Débiteurs divers	2 520	1 728	792	46%
Créances sur l'Etat	1 804	1 976	(172)	-9%
Autres	1 506	1 146	360	31% (*)
Total Autres Actifs	92 769	54 679	38 090	70%

(*) Le chiffre de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité suite aux reclassements de compte afférents aux comptes d'attente de la salle des marchés.

Le stock de provision affecté à la rubrique AC7 a atteint 30 775 KDT compte tenu de la dotation nette de 2012 pour 2 199 KDT.

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	10 944	9 405	1 539	16%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	10 258	8 950	1 308	15%
Provision sur autres comptes d'attente	686	455	231	51%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 831	19 471	660	3%
Provision sur opérations avec le personnel	662	610	52	9%
Provision sur débiteurs divers	3 789	2 943	846	29%
Provisions sur autres comptes	15 380	15 918	(238)	-2% (*)
Total	30 775	28 876	2 199	8%

(*) La provision sur les compte de déficit de caisse pour 300 KDT a été transférée de la rubrique AC 01 « CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT » à la rubrique AC 07 « AUTRES ACTIFS ».

(A) Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployée pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été encore achevés. La situation de ces comptes au 31.12.2012 se présente comme suit :

	2 012	2 011
Dinars en instance d'affectation	(36 831)	6 111
Devise en instance d'affectation (260)	26 119	(24 263)
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	46 025	40 888
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	(9 546)	(7 600)
Autres	4 630	(1 896)
Comptes d'ajustement des comptes en devises	998	1 006
Comptes position et cv position bilan de couverture	3 645	(3 089)
Comptes position et cv position bilan spot	(13)	189
Total	30 397	13 240

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2012 un solde de 214 871 KDT contre un solde de 151 009 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	211 405	150 328	61 077	41%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	3 466	681	2 785	409%
Total	214 871	151 009	63 862	42%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	36 653	10 956	25 697	235%
Emprunts auprès des établissements bancaires	174 752	139 372	35 380	25%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	211 405	150 328	61 077	41%

(1) La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers hors dettes rattachées selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

(2) Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2012 un solde de 4 395 112 KDT contre un solde de 3 712 487 KDT au 31.12.2011 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Dépôts à vue	1 220 714	1 104 383	116 331	11%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 174 398	2 608 104	566 294	22%
Epargne	749 261	620 339	128 922	21%
Dépôts à terme	2 305 936	1 913 093	392 843	21%
Dépôts à terme en dinars	1 945 919	1 697 951	247 968	15%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	10 277	9 489	788	8%
Dépôts à terme en devises	349 115	205 177	143 938	70%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	625	476	149	31%
Autres sommes dues à la clientèle	119 201	74 672	44 529	60%
Total	4 395 112	3 712 487	682 625	18%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises		Autres	Total
	Liées	Associées		
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	866	40 033	3 133 499	3 174 398
Total	866	40 033	3 133 499	3 174 398

La ventilation des dépôts à terme se présente comme suit:

Description	Plus de 3		Plus d'un an		Total
	<= 3 mois	mois et moins	et moins de 5	Plus de 5 ans	
Dépôts à terme	685 504	1 065 610	543 921	-	2 295 035
Dettes rattachées	-	-	-	-	10 901
Total	685 504	1 065 610	543 921	-	2 305 936

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 730 513 KDT contre 581 642 KDT au 31.12.2011 se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	268 429	241 698	26 731	11%
Ressources spéciales	462 084	339 944	122 140	36%
Total	730 513	581 642	148 871	26%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Emprunts matérialisés	262 988	236 660	26 328	11%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 441	5 038	403	8%
Total	268 429	241 698	26 731	11%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011 :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Ressources budgétaires	5 280	4 846	434	9%
Ressources extérieures	456 804	335 098	121 706	36%
Total	462 084	339 944	122 140	36%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	4 000	21 667	124 333	112 988	268 429
Emprunts matérialisés	4 000	21 667	124 333	112 988	262 988
Dettes rattachées	-	-	-	-	5 441
Ressources extérieures	3 074	18 947	149 413	171 385	456 804
Ressources extérieures	3 074	18 947	149 413	171 385	342 818
Ressources extérieures non encore imputées	-	-	-	-	110 967
Dettes rattachées	-	-	-	-	3 019
Ressources budgétaires	-	-	-	-	5 280
Ressources budgétaires	-	-	-	-	5 238
Dettes rattachées	-	-	-	-	42
Total	7 074	40 613	273 747	284 373	730 513

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	15 600	39 309	213 520	268 429
Ressources budgétaires	-	-	5 280	5 280
Ressources extérieures	-	-	456 804	456 804
Total	15 600	39 309	675 604	730 513

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2012 et au 31.12.2011:

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	5 945	-	5 945	
Autres provisions pour passifs et charges	3 333	6 343	(3 010)	-47%
Provisions pour passifs et charges	9 278	6 343	2 935	46%
Comptes d'attente et de régularisation	177 888	45 987	131 901	287%
<i>Comptes d'attente</i>	2 010	(215)	2 225	-1035%
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	-	0%
Créditeurs divers	164 278	38 763	125 515	324%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	132 170	13 023	119 147	915%
Dépôts du personnel	3 804	3 859	(55)	-1%
Charges à payer	28 304	21 881	6 423	29%
Etat, impôts et taxes	11 280	6 678	4 602	69%
Autres	323	764	(441)	-58%
Total Autres passifs	187 166	52 330	134 836	258%

(*) En 2012 les Provisions sur Engagements Par Signature de la clientèle sont présentés parmi les autres passifs.

L'évolution des provisions pour passifs et charges provient notamment de la reprise sur provision pour risque fiscal pour 2 200 KDT suite à la clôture définitive du contrôle approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009.

Il est à noter que les comptes de la rubrique PA5 ont été justifiés et les comptes non apurés ont été provisionnés.

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 100 000 KDT composé de 20.000.000 actions ordinaires de 5 dinars chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2011	100 000	10 189	57 890	139 574	57 850	(8 560)	20 382	423	1	64 510	442 260
Affectation du résultat 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	46 763	1 646	-	-	-	-	-	(48 409)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 000)	(14 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 100	-	-	(2 100)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	28	-	-	-	28
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58 491	58 491
Capitaux Propres au 31/12/2012	100 000	10 189	104 653	141 220	57 850	(8 560)	22 510	423	2	58 491	486 779

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à 864 480 KDT contre 875 341 KDT au terme de l'exercice 2011 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions	392 619	391 293	1 326	0%
Avals	461 004	476 572	(15 568)	-3%
Autres garanties données	10 858	7 476	3 382	45%
Total	864 480	875 341	(10 861)	-1%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	148 542	115 501	33 041	29%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	11 586	(1 496)	-13%
Cautions en faveur de la clientèle	233 987	264 206	(30 219)	-11%
Total	392 619	391 293	1 326	0%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	160 050	225 000	(64 950)	-29%
Avals en faveur de la clientèle	300 954	251 572	49 382	20%
Total	461 004	476 572	(15 568)	-3%

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	148 542	148 542
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	-	10 090
cautions en faveur de la clientèle	-	449	233 538	233 987
Total	-	10 539	382 080	392 619

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 197 802 KDT au 31.12.2011 à 239 583 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Crédits documentaires import	230 298	192 642	37 656	20%
Crédits documentaires export	9 285	5 160	4 125	80%
Total	239 583	197 802	41 781	21%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Credoc import	-	313	229 985	230 298
Credoc export	-	-	9 285	9 285
	-	313	239 270	239 583

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif. Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2012 comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Effets refinançable donnés en garantie	327 000	300 000	27 000	9%
BTA donnés en garantie	215 000	267 000	(52 000)	-19%
Total	542 000	567 000	(25 000)	-4%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2012 à 181 114 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2012	31.12.2011	Variation	%
Engagements de financement donnés	162 891	228 060	(65 169)	-29%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	3 104	5 476	(2 372)	-43%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	153 452	218 303	(64 851)	-30% (*)
Autorisation de crédits par carte	6 335	4 281	2 054	48%
Engagements sur titres	18 223	1 049	17 174	1637%
Participations non libérées	18 223	1 049	17 174	1637%
Total	181 114	229 109	(47 995)	-21%

(*) Les chiffres des crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués tels que présentés dans le hors bilan à fin 2011 ont été retraités pour refléter l'encours des crédits confirmés par le juridique et non débloqués et ce, pour les besoins de comparabilité.

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	162 891	162 891
Engagements de financement donnes	-	-	153 452	153 452
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	3 104	3 104
Autorisation de crédits par carte	-	-	6 335	6 335
Engagements sur titres	15191	2175	857	18 223
Participations non liberees	15191	2175	857	18 223
Total	15191	2175	857	18 223

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devise de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 2 057 KDT au 31.12.2012.

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2012 à 1 027 660 KDT contre 776 256 KDT au terme de l'exercice 2011. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

5- Notes explicatives sur l'état de résultatNote 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2012 un montant de 302 703 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 525	7 174	2 351	33%
Opérations avec la clientèle	276 645	239 654	36 991	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	16 533	12 502	4 031	32%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	6 410	4 740	1 670	35%
Commissions à caractère d'intérêt	10 123	7 762	2 361	30%
Total	302 703	259 330	43 373	17%

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2012 un montant 51 469 KDT, ont augmenté de 7 691 KDT par rapport à 2011 et se présentent comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Cheques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	25 975	21 015	4 960	24%
Opérations sur placement et titres	3 542	3 535	7	0%
Opérations de change	1 520	1 181	339	29%
Opérations de commerce extérieur	4 017	3 432	585	17%
Gestion, étude et engagement	8 799	8 287	512	6%
Opérations monétiques et de banque directe	7 008	5 876	1 132	19%
Autres commissions	609	452	157	35%
Total	51 469	43 778	7 691	18%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	1 040	65	975	1500%
Gain net sur titres de placement	11 787	7 314	4 473	61%
Gain net sur opérations de change	13 827	11 911	1 916	16%
Total	26 654	19 290	7 364	38%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	11 884	7 118	4 766	67%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	9 871	6 147	3 724	61%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	2 156	971	1 185	122%
Moins values de cession	(143)	-	(143)	
Titres de placement à revenu variable	(97)	196	(293)	-149%
Dividendes sur les titres de placement	58	25	33	132%
Plus values de cession	35	196	(161)	-82%
Dotation nette de reprise pour dépréciation des titres de placement	(190)	(25)		
Moins values de cession	-	-	-	
Total	11 787	7 314	4 473	61%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 675	1 576	1 099	70%
Gain net sur opérations de change en compte	11 108	9 820	1 288	13%
Autres résultats net de change	44	515	(471)	-91%
Total	13 827	11 911	1 916	16%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2012 un montant de 21 013 KDT contre 25 280 KDT en 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	11 070	16 537	(5 467)	-33%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	7 443	6 116	1 327	22%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 500	2 627	(127)	-5%
Total	21 013	25 280	(4 267)	-17%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	6 893	8 845	(1 952)	-22%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	3 577	5 118	(1 541)	-30%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	600	2 574	(1 974)	-77%
Total	11 070	16 537	(5 467)	-33%

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2012 un montant de 195 059 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	186 315	165 667	20 648	12%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	20 700	17 977	2 723	15%
Opérations avec la clientèle	140 111	125 048	15 063	12%
Emprunts et ressources spéciales	25 504	22 642	2 862	13%
Autres intérêts et charges	8 744	6 425	2 319	36%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	4 495	3 307	1 188	36%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	4 250	3 118	1 132	36%
Total	195 059	172 092	22 967	13%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2012 un montant de 59 821 KDT, enregistrant une hausse de 31 277 KDT par rapport à l'exercice 2011. Son détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	59 211	21 875	37 336	171%
Perte sur créances apurées	2 654	4 940	(2 286)	-46%
Reprise nette aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(2 040)	1 798	(3 838)	-213%
Recouvrement des créances radiées	(4)	(69)	65	-94%
Total	59 821	28 544	31 277	110%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2012 un montant de 131 KDT, en hausse de 369 KDT par rapport à l'exercice 2011. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012	2011	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	-	535	(535)	-100%
Reprise nette sur provision pour dépréciation des titres	(93)	(2 382)	2 289	-96%
Plus ou moins values de cession sur titres	224	1 566	(1 342)	-86%
Étalement de la prime et de la décote sur BTA	-	43	(43)	-100%
Total	131	(238)	369	-155%

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2012 un montant de 75 315 KDT, en hausse de 4 301 KDT par rapport à 2011. Leur détail se présente comme suit :

Description	2012	2011	Variation	%
Frais de personnel	55 627	52 631	2 996	6%
Rémunération du personnel	43 248	41 203	2 045	5%
Charges sociales	9 370	8 650	720	8%
Impôts sur salaires	1 195	1 099	96	9%
Autres charges liées au personnel	1 814	1 679	135	8%
Charges générales d'exploitation	14 602	12 910	1 692	13%
Frais d'exploitation non bancaires	6 304	5 943	361	6%
Autres charges d'exploitation	8 298	6 967	1 331	19%
Dotation aux amortissements	5 086	5 473	(387)	-7%
Total	75 315	71 014	4 301	6%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2012 et 2011 :

Description	2012	2011	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(31)	(191)	160	-84%
Impôts et taxes	(1 367)	(250)	(1 117)	447%
Autres résultats exceptionnels	591	697	(106)	-15%
Total	(807)	256	(1 063)	-415%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 2,925 dinars contre 3,226 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Description	2012	2011
Résultat net en KDT	58 491	64 510
Nombre moyen d'actions	20 000 000	20 000 000
Résultat de base par action (en DT)	2,925	3,226

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat de base par action de 2011 a été retraité pour les besoins de comparabilité puisque l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 31 mai 2012 a décidé de ramener la valeur nominale de l'action AMEN BANK de Dix (10) dinars à cinq (5) dinars. Ainsi le nombre d'actions est passé de 10 millions à 20 millions.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (436 607) KDT à (270 632) KDT enregistrant une hausse de 165 975

KDT ou 38,01 %. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 70 601 KDT et des activités de financement pour 134 900 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 39 526 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à 70 601 KDT au 31 décembre 2012. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 158 297 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 681 418 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 3 663 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 78 615 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 737 773 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 53 786 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 51 618 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 8 214 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à 39 526 KDT et sont inhérentes notamment à l'acquisition titres d'investissement partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 134 900 KDT provient principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 50 000 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 122 141 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2012 à (270 632) KDT contre (436 607) KDT au 31 décembre 2011.

Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle exerce directement et indirectement sur Amen Bank un contrôle exclusif et ce à travers la détention de 52,52% des droits de vote de cette dernière;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,18% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2012

Société «PGI Holding»

- 1 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2012 s'élève à 106 KDT (HT).
- 2 Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 150 KTND (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2012 est de 150 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2012 s'élèvent à 18 KDT (HT).

Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2012 s'élève à **503 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2012 s'élève à **1 769 KDT**.

SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes:

- 1 Trois nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues en 2012 portant sur la gestion de fonds d'une valeur globale de 57 MDT. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés. La commission de gestion au titre de l'exercice 2012 s'élève à 36 KDT.
- 2 Dix (10) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 86 228 KDT. La commission de gestion au titre de 2012, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à 925 KDT (HT).
- 3 Une convention en vertu de laquelle la banque est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2012 s'élève à 115 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

Au 31 décembre 2012, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 5 528 812 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de 25 526 805 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 4 050 320 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).
- Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 173 245 DT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars.

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient 29,85% du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2012 s'élève à 1605 KDT (TTC). En outre, cette société a engagé en 2012 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 880 KDT (TTC).

AMEN FINANCE COMPAGNIE :

La banque a perçu les rémunérations suivantes auprès d'AMEN FINANCE COMPAGNIE:

- Le remboursement d'un crédit CT d'un montant de 38 100 000 DT d'une durée d'un mois à partir du 03 Décembre 2012 au taux d'intérêts annuel de 5,93%;
- Des commissions de gestion pour 12 500 DT HT.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2012 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2012 EN MD		75.843	352.008
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	25,000.0000	25,000.0000
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	485,420.044	1,438,744.667

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Comité Permanent d'audit	
	Charge 2012	Passif au 31/12/2012	Charge 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	300000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012	Charge brute 2012	Charges sociales 2012	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	566 335	30 491	484 712	944 920	168 494	823 459

Note 7-2: Note sur la liquidité

Le ratio de liquidité s'est amélioré en passant de 68,9% à fin 2011 à 78,5% à fin 2012. A fin avril 2013, le ratio de liquidité est établi à 83,6% et ce compte tenu du plan d'action engagé pour la résilience du ratio de liquidité à fin 2014 en visant notamment la maîtrise de l'accroissement des crédits moyen et long terme sur ressources ordinaires en faveur des financements à court terme et des crédits imputés sur les ressources extérieures, l'orientation vers le financement indirect du secteur public via les BTA , l'amélioration de la structure des dépôts dont la progression de la quote-part des dépôts d'épargne et la mobilisation de plus de ressources longues et stables.

Note 7-3 : Passifs éventuels :

Par ailleurs, la banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 518 KDT.

La banque a accepté de payer 71 KDT et a formulé des réserves sur la majorité des chefs de redressement sans que le sort final ne soit définitivement arrêté.

Pour le contrôle de l'exercice 2011, la banque n'a pas reçu jusqu'à la date de publication des états financiers de notification de redressement.

Note 7-4 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 29/04/2013. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.